

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2022

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le cinq septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents ou représentés : 13
- Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 août 2022

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Pierre CUSIN, Pauline DURIEUX, Hervé BOREAN Pauline BENOIT, Adrien BRUN CHOPPY, Alexiane DANIEL, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET

Procurations : Cécile HAGE procuration à Vincent HUMBERT
Lydie LEMERLE procuration à Gérard LACROIX
Vincent VIDONNE, procuration à Pauline DURIEUX

Excusées : Valérie DASCI-LASSOUT, Christine TERRIER

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire Vincent HUMBERT demande à l'ensemble des conseillers présents s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2022 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce à l'ensemble du conseil municipal la volonté de démissionner de Mme Christine TERRIER pour raisons personnelles, et la réception d'un courrier à cet effet.

La commune attend la validation de la préfecture.

Monsieur le Maire propose le rajout d'une délibération pour la possibilité de passer les actes de mairie au représentant de l'État par voie électronique : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

DELIBERATIONS

1) Cession par le Département au profit de la Commune d'Andilly des parcelles B85, 86, 87, 829, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115 et 1116

L'ensemble de ces parcelles situées sur le village de Jussy le long de la route départementale RD1201 sont proposées à la cession par le Département de Haute-Savoie, représentant 1563 m2 pour notamment procéder à des aménagements de bords de route et réaménagement du parking de la boulangerie.

L'acceptation de la cession est validée par l'ensemble des 13 membres du conseil municipal présents et représentés.

2) Transmissions électroniques des actes au représentant de l'État

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin d'accélérer les échanges administratifs, réduire les coûts liés à l'impression et à l'envoi de ceux-ci, la transmission des actes en Préfecture peut se faire de manière électronique.

Un opérateur de transmission homologué par l'État devra être choisi dans la liste fournie par la Préfecture.

Les personnes désignées pour ces transmissions seront Mr Vincent HUMBERT en tant que Responsable et titulaire du certificat électronique, et mesdames Stéphanie CAYRAC, Florence ELZEIN et Patricia LACROIX en tant que personnes utilisatrices.

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité des 13 membres du conseil municipal présents et représentés.

Mme Alexiane DANIEL quitte le conseil municipal à la suite des deux points en délibérations à 21h15.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Rentrée scolaire et périscolaire 2022-2023 :
Une belle rentrée scolaire et périscolaire avec 147 enfants répartis sur 6 classes et des équipes périscolaires au complet.
- b) Nouvel arrêté sur la circulation des routes de Copponex et de la Ferrande : quelques précisions apportées.
- c) Point sur les travaux de la future auberge communale
Actuellement le chantier avance bien, malgré quelques petits retards techniques et humains.
- d) Travaux prévus en voirie : goudronnage, traçage
Goudronnage de la route du Four à Pain à Jussy, de la route de Copponex (de la bifurcation au niveau de l'abribus, jusqu'au virage au niveau de la montée du presbytère), du chemin des bennes de tri sélectif au Col du Mont Sion, et petit chemin piéton adjacent ; mais aussi le retraçage de plusieurs espaces voiries de la commune.
- e) Projet Maison du Patrimoine et de l'Histoire (Maison Guillot) : appel public lancement des travaux, loto du Patrimoine.
La commune lauréate de la Haute-Savoie comme site patrimonial pour recevoir une aide financière du loto du Patrimoine est Andilly pour la Maison du Patrimoine et de l'Histoire à Saint-Symphorien.
- f) Préparation du bulletin municipal

Le conseil municipal est levé à 22h40

Le 09 septembre 2022

**Mr le Maire,
Vincent HUBERT**

